

2008/8657 - ACHAT ET LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES
POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE LYON
(DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La satisfaction des besoins en matière d'achat et de location de bâtiments modulaires pour les services de la Ville de Lyon, nécessite le lancement d'un nouveau marché.

Il convient d'organiser une procédure d'appel d'offres en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ou à défaut une procédure négociée en application de l'article 35 I 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics.

Le marché à passer sera un marché à bons de commande, d'une durée d'an, éventuellement renouvelable 3 fois par expresse reconduction, pour les montants suivants :

- minimum de 100 000 € HT
- maximum de 200 000 € HT.»

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1) Le projet relatif à l'achat et à la location de bâtiments modulaires pour les services de la Ville de Lyon, d'une durée d'an, éventuellement renouvelable 3 fois par expresse reconduction, pour les montants minimum de 100 000 € HT et maximum de 200 000 € HT., est accepté.

2) La dépense en résultant, financée sur les crédits inscrits aux budgets 2008 (2009, 2010 et 2011) sera imputée aux articles :

- 2188 – fonction « autres immobilisations corporelles ».
- 6135 – locations mobilières.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE